

Décision Modificative n°1 – Budget annexe ANRU II

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer

CM 10.07.26.
Délibération n°19

Décision Modificative n°1 – Budget annexe ANRU II

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au vote du budget primitif ;
Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°56 du 24 février 2026, adoptant le budget primitif du budget annexe ANRU II ;
Vu la délibération n°32 du 24 février 2026, approuvant la reprise anticipée et affectation provisoire des résultats 2025 du budget annexe ANRU II ;
Vu la délibération n°28 du 26 mai 2026, approuvant l’affectation définitive des résultats 2025 du budget annexe ANRU II ;

Considérant les travaux d’enfouissement de réseaux dans le cadre des travaux des aménagements d’ensemble, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires en dépenses d’investissement au chapitre 204, sur le compte 2041582 – Subvention d’équipements versées à des groupements et collectivités à statut particulier pour un montant de + 3 686,19 euros qui sera équilibré par la diminution en dépenses d’investissement au chapitre 23, sur le compte 2315 – Installation, matériel et outillage technique pour un montant de – 3 686,19 euros ;
Considérant la nécessité de couvrir l’intégralité des amortissements 2026, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires prévus sur les chapitres 040 et 042 en augmentant en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, sur le compte 6811 – Dotations aux amortissements et en recettes d’investissement au chapitre 040, sur le 28041582 – Amortissements bâtiments et installations autres groupements et collectivités à statut particulier pour un montant de + 171,00 euros. Afin d’équilibrer le budget, il sera également réajusté les crédits budgétaires en augmentant en recettes de fonctionnement au chapitre 75, le compte 757361 – Subvention de la collectivité de rattachement un montant de + 171,00 euros et diminuant en recettes d’investissement au chapitre 16, le compte 1641 – Emprunts un montant de – 171,00 euros.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR	Dépenses	BP + DM + AS + RAR	Recettes
	Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 75 – Produits de gestion courante</i>				
C/75/757361 – Subvention de la collectivité de rattachement				+ 171,00 €
C/75/75888 – Autres produits divers de gestion courante				
<i>Sous total chapitré 75</i>			218 790,12 €	+ 171,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		- €		+ 171,00 €

CM 10.07.26.
Délibération n°19

Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				
C/042/6811 - Dotations aux amortissements		+ 171,00 €		
<i>Sous total chapitre 042</i>	49 745,00 €	+ 171,00 €		- €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		+ 171,00 €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 171,00 €		+ 171,00 €
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/2041582 – Subventions d'équipement autres groupements et collectivité à statut particulier		+ 3 686,19 €		
<i>Sous total chapitre 204</i>	- €	+ 3 686,19 €		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		- 3 686,19 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	5 180 448,73 €	- 3 686,19 €	- €	- €
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>				
C/16/1641 – Emprunts				- 171,00 €
<i>Sous total chapitre 16</i>		- €	3 002 755,04 €	- 171,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		- €		- 171,00 €
Dépenses et recettes d'ordre d'investissement				
<i>Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections</i>				
D/040/28041582 - Amortissements bâtiments et installations autres groupements et collectivités à statut particulier				+ 171,00 €
<i>Sous total chapitre 040</i>		- €	49 745,00 €	+ 171,00 €

CM 10.07.26.
Délégation n°19

Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		- €		+ 171,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		- €		- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe ANRU II telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

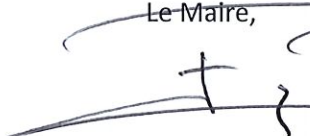
VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTION	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,



Jean-François AUROY

Le Maire,



Francis ROUX

